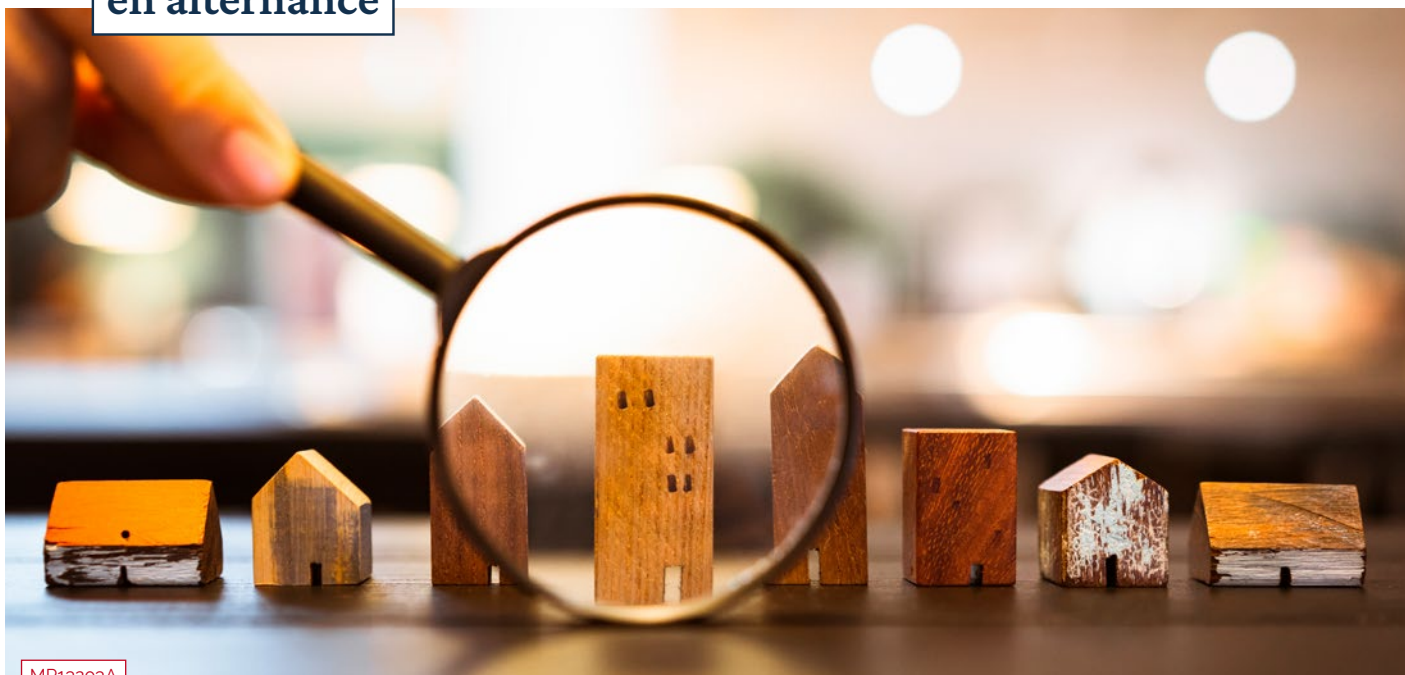




MR13203A

MASTER Immobilier - Expertise conseil en patrimoine immobilier

OBJECTIFS

Former des professionnels capables dispenser des conseils stratégiques fiables et efficaces aux clients, dans le but de maximiser la valeur et la rentabilité de leur patrimoine immobilier.

COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser les enjeux juridiques d'une situation factuelle afin d'opérer la bonne qualification juridique et déterminer le droit applicable ;
- Construire les stratégies contentieuses d'argumentation en identifiant les questions juridiques dans un litige afin d'en analyser la teneur et d'y répondre ;
- Appliquer les méthodologies juridiques à un contexte factuel pour appréhender la situation juridique pertinente ;
- Concevoir, à destination des opérateurs privés ou publics intervenant dans le secteur de l'immobilier, des documents de compréhension et d'aide à la décision sur toutes les problématiques liées au droit immobilier afin d'éclairer leurs actions ;
- Produire une analyse juridique permettant de répondre à des problématiques liées au droit immobilier ;
- Analyser la jurisprudence afin d'en maîtriser la portée et le contenu pertinents dans le contexte ;
- Traiter les aspects juridiques de dossiers immobiliers pour en permettre l'analyse ;
- Conseiller dans des situations de litige impliquant la mise en œuvre du droit immobilier ;
- Identifier les différentes sources d'information nationales et internationales afin de réaliser une veille juridique complète ;
- Suivre le fonctionnement des institutions publiques, organismes publics ou autorités administratives pour en maîtriser les enjeux et les rôles ;
- Utiliser de manière appropriée le vocabulaire juridique et le langage technique attachés au secteur de l'immobilier ;

- Identifier les problématiques juridiques des différentes stratégies de l'opérateur privé ou public afin de protéger ses intérêts ;
- Proposer des stratégies juridiques pour l'opérateur privé ou public ;
- Prendre part au pilotage de l'opérateur privé ou public afin de protéger ses intérêts ;
- Identifier et analyser les objectifs, besoins et contraintes ainsi que l'environnement d'un l'opérateur privé ou public afin d'orienter la prise de décision ;
- Présenter les différentes options juridiques susceptibles de répondre aux objectifs et besoins ;
- Exposer les opportunités et risques des différentes options de façon à permettre la prise de décision (bilan coût/avantage des options) ;
- Identifier le régime juridique des différents actes en vue de leur élaboration ;
- Identifier les points de convergence et de divergence entre les parties ;
- Contribuer à la définition d'une stratégie de négociation permettant de défendre les intérêts de l'opérateur privé ou public ;
- Contribuer à l'organisation de négociations pour défendre les intérêts de l'opérateur privé ou public ;
- Contribuer à l'élaboration d'une stratégie contentieuse permettant de défendre les intérêts de l'opérateur privé ou public ;
- Identifier et collecter les éléments de preuve afin de soutenir la stratégie contentieuse.

DÉBOUCHÉS

- Administrateur de biens ; Promoteur immobilier ; Gestionnaire immobilier ou locatif ;
- Syndic de copropriété ;
- Juriste spécialisé en immobilier en cabinets d'avocat, études notariales, bureaux d'architectes, collectivités locales, entreprises de construction, organismes HLM ;
- Prospecteur foncier.

PUBLICS

- Jeunes diplômés et/ou demandeurs d'emploi (dans le cadre d'un contrat de professionnalisation) ;
- Jeunes de moins de 30 ans (dans le cadre d'un contrat d'apprentissage) ;
- Salariés en activité ou en reconversion professionnelle.

PRÉREQUIS

Accès en master 1

Le candidat doit justifier :

- soit de la licence Immobilier de l'ICH ;
- soit d'une licence ou autre diplôme de niveau au moins bac + 3 à dominante juridique et/ou immobilière ; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM121 Statut et déontologie des professions immobilières et DRM131 Marchés privés de travaux et de maîtrise d'oeuvre, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans le cadre de leurs études supérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines ;
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master ; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès pourront au cas par cas être tenues de suivre et valider, dans le cadre du master 1, des enseignements complémentaires

Accès direct en master 2

Le candidat doit justifier :

- soit de la validation d'un autre master 1 en immobilier ;
- soit d'un diplôme de niveau au moins bac + 4 en immobilier ;
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master 2.

DURÉE / ORGANISATION

La formation est organisée à partir de septembre, en alternance sur 2 années, à raison en moyenne d'une semaine par mois en formation. Le reste du temps se déroule en entreprise

LE DIPLÔME

Intitulé officiel : Master Droit de l'immobilier parcours Expertise conseil en patrimoine immobilier. Diplôme délivré par le Cnam.

TARIFS

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- la formation est gratuite pour l'alternant et les frais de formation sont entièrement pris en charge par l'entreprise (via son Opco) ;
- vous bénéficiez d'une rémunération ;
- vous obtenez une expérience professionnelle et un diplôme.

Pour les salariés :

Possibilité de prise en charge totale ou partielle de la formation : dispositif Pro-A, compte personnel de formation (CPF), plan d'adaptation et de développement des compétences de l'entreprise, projet de transition professionnelle...

Conditions tarifaires pour les entreprises précisées sur notre site :

<https://bit.ly/CnamTarifAlternance>



PROGRAMME

817 heures

L'équipe pédagogique est dûment agréée par les responsables nationaux de la formation (référentiel national), ce qui constitue une reconnaissance officielle de leur expertise et de leur capacité à dispenser une formation de qualité.

1^{RE} ANNÉE

- DRM108** Économie immobilière (6 CR)
- DRM129** Financement immobilier privé (3 CR)
- DRM140** Fiscalité immobilière générale (3 CR)
- DRM142** Sociétés immobilières (3 CR)
- DRM143** Statuts d'occupation des biens immobiliers (3 CR)
- DRM144** Autorisations patrimoniales et archéologie préventive (3 CR)
- DRM145** Construction durable (3 CR)
- DRM146** Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments (3 CR)
- DRM132** Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre (3 CR)
- DRM115** Responsabilité et assurance des constructeurs (6 CR)
- UADROV** Expérience professionnelle (12 CR)
- DRM101** Planification urbaine et autorisations d'urbanisme (3 CR)
- DRM119** Enjeux environnementaux et immobilier (6 CR)

2^E ANNÉE

- DRM223** Organisation juridique de l'immeuble bâti (3 CR)
- DRM224** Langue étrangère (6 CR)
- DRM225** Performance environnementale des bâtiments (3 CR)
- DRM213** Techniques d'estimation des biens et droits immobiliers (6 CR)
- DRM214** Méthodologie de l'opération et du rapport d'expertise (3 CR)
- DRM217** Éléments d'analyse financière immobilière (3 CR)
- DRM226** Méthodologie du mémoire de recherche en droit (3 CR)
- UADROW** Mémoire de recherche (27 CR)
- DRM215** Expertise judiciaire immobilière (3 CR)
- DRM216** Gestion d'actifs immobiliers (3 CR)

L'équipe pédagogique est dûment agréée par les responsables nationaux de la formation (référentiel national), ce qui constitue une reconnaissance officielle de leur expertise et de leur capacité à dispenser une formation de qualité.

Programme détaillé des modules, conditions d'expérience professionnelle et de délivrance du diplôme accessibles sur notre site avec le code diplôme MR13203A - Code RNCP : 34105



Candidatez en ligne

Rendez-vous sur <http://bit.ly/CandidatureCnam>

Délai d'accès. Déposez votre candidature dès janvier afin de bénéficier de notre accompagnement à la recherche d'entreprise, jusqu'au démarrage de la formation.



Pourquoi choisir le Cnam ?

Les enseignants :

une équipe mêlant professionnels aguerris et universitaires experts

L'appui à la recherche d'entreprise :

ateliers, job dating, 7 conseillers en contact avec les entreprises

La formation ICH est reconnue

par l'ensemble des professionnels de l'immobilier.

Taux de réussite à l'examen :

1^{ère} année de déploiement en 2023-2024

Retrouvez les indicateurs de résultats sur notre site :

<http://bit.ly/CnamIndicateurs>

Méthodes mobilisées :

Pédagogie de l'alternance intégrative qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé entre élèves et formateurs tout au long du cursus.

Modalités d'évaluation :

Chaque unité (UE/US, UA) fait l'objet d'une évaluation organisée en accord avec l'établissement public (certificateur) dans le cadre d'un règlement national des examens.

Accessibilité :

Les formations du Cnam Pays de la Loire sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent Cnam est dédié à votre accompagnement (handi@cnam-paysdelaloire.fr).

Nantes

nantes@cnam-paysdelaloire.fr

02 40 16 10 95

www.cnam-paysdelaloire.fr